

NOM-Prénom  
Fonction  
Lycée  
Contact (mail ; n° téléphone)

Madame, Monsieur [député.e / sénateur.rice]  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Madame, Monsieur ...

Le 22 septembre dernier, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé un « resserrement » pérenne des programmes d'examen pour les écrits d'enseignements de spécialités du baccalauréat <sup>[1]</sup>, qui se dérouleront désormais au mois de mars. Alors que les alertes de la communauté éducative remontent à plusieurs mois, la décision s'est prise dans la précipitation, en quelques jours et sans concertation, alors même que ces deux épreuves de spécialités comptent pour 32% de la note finale du baccalauréat.

Le ministère a "bricolé" ces aménagements dans l'urgence pour tenir un calendrier qu'il s'est lui-même fixé : intégrer les notes de spécialités dans Parcoursup pour sélectionner les lycéens dans l'enseignement supérieur. L'ensemble de la communauté éducative (syndicats d'enseignants<sup>[2]</sup>, d'inspecteurs<sup>[3]</sup>, de personnels de direction<sup>[4]</sup> mais aussi des associations disciplinaires<sup>[5]</sup>) alerte pourtant depuis des mois sur l'absurdité d'un tel calendrier pédagogique qui modifie structurellement l'organisation de l'année scolaire, dégrade la formation intellectuelle des élèves de terminale et les conditions d'enseignement de tous.

Moi, professeur, souhaite aller au bout des apprentissages fondamentaux, avec des élèves qui restent pleinement jusqu'au déroulement d'un examen final. Avec le système actuel, seules les épreuves de Philosophie et du Grand Oral (20% de la note finale) clôturent la fin d'année. Alors que l'orientation dans le supérieur sera déjà acquise, placer les épreuves en mars équivaut au sabotage du dernier tiers de l'année scolaire rendant impossible l'acquisition de méthodes rigoureuses de réflexion et de rédaction dans le délai imparti des deux trimestres précédents.

Si le calendrier annoncé est maintenu et pérennisé, chaque année vont arriver dans l'enseignement supérieur des élèves qui maîtriseront moins les contenus et les méthodes, dont les notes des épreuves de mars reflèteront davantage les errements du système que leurs aptitudes réelles.

En travaillant dans ces conditions, mon mal-être est immense, celui de mes élèves également. Ainsi, je vous sollicite pour interpeller le ministre de l'Éducation Nationale sur la question du calendrier des épreuves de spécialités qui, comme vous l'aurez compris, relève du non-sens pédagogique. Les épreuves doivent être décalées au mois de juin. De la même manière, il semble impératif de mener une réflexion urgente sur la faisabilité des programmes, dans l'intérêt de la formation intellectuelle et citoyenne de nos élèves, et sur la refonte du Grand Oral, qui en l'état ne revêt qu'une faible dimension formatrice.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à mon courrier, veuillez recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député / Sénateur, l'assurance de ma considération distinguée, et de mon plein engagement au service public de l'Éducation Nationale.

[Signature]

---

[1] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227884N.htm>

[2] <https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/bac-2023-il-faut-reporter-les-epreuves-de-specialite-en-juin>

[3] <https://sui.fsu.fr/harmonisations-eds-2/>

[4] <https://www.snes.edu/article/report-des-epreuves-de-specialites-un-voeu-intersyndical-au-cse/>

[5] <http://conferenceassociations.blogspot.com/2022/07/communiquede-la-conference-des.html>